

Une nouvelle Agence Départementale d'Information sur le Logement agréée à Mayotte pour accompagner le chantier de la reconstruction

Le 14 décembre, le cyclone Chido frappait durement nos concitoyens mahorais, avec des conséquences dévastatrices sur le territoire de Mayotte ainsi que sur les conditions de logement des habitants.

La création d'une nouvelle structure d'information juridique sur le logement est rapidement apparue nécessaire pour accompagner la reconstruction et le plan Mayotte debout annoncé par le Premier ministre. L'arrêté publié ce jour et signé par la ministre chargée du Logement permet d'agréer l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de Mayotte et lui faire intégrer le réseau national des ADIL.

L'ADIL de Mayotte, cofinancée à parité par l'Etat et le Conseil Départemental, pourra fournir aux particuliers des conseils juridiques neutres, personnalisés et gratuits. Elle interviendra sur les problématiques liées à la construction, l'urbanisme et le logement en général. Elle permettra d'orienter les particuliers vers les dispositifs d'accompagnement dont ils pourraient bénéficier.

« Lors de ma venue à Mayotte aux côtés du Premier ministre, je me suis engagée auprès de la Présidente de l'ADIL et conseillère départementale Echaty Issa à ce que l'agrément de l'ADIL de Mayotte intervienne dès que possible. L'île de Mayotte connaît des problèmes structurels de logement qui ont été fortement aggravés par le passage du cyclone Chido. Nous devons faire le maximum pour aider à structurer une ingénierie locale sur ces sujets. L'ADIL de Mayotte y jouera un rôle indispensable et je m'en réjouis »

Valérie Létard, ministre chargée du Logement